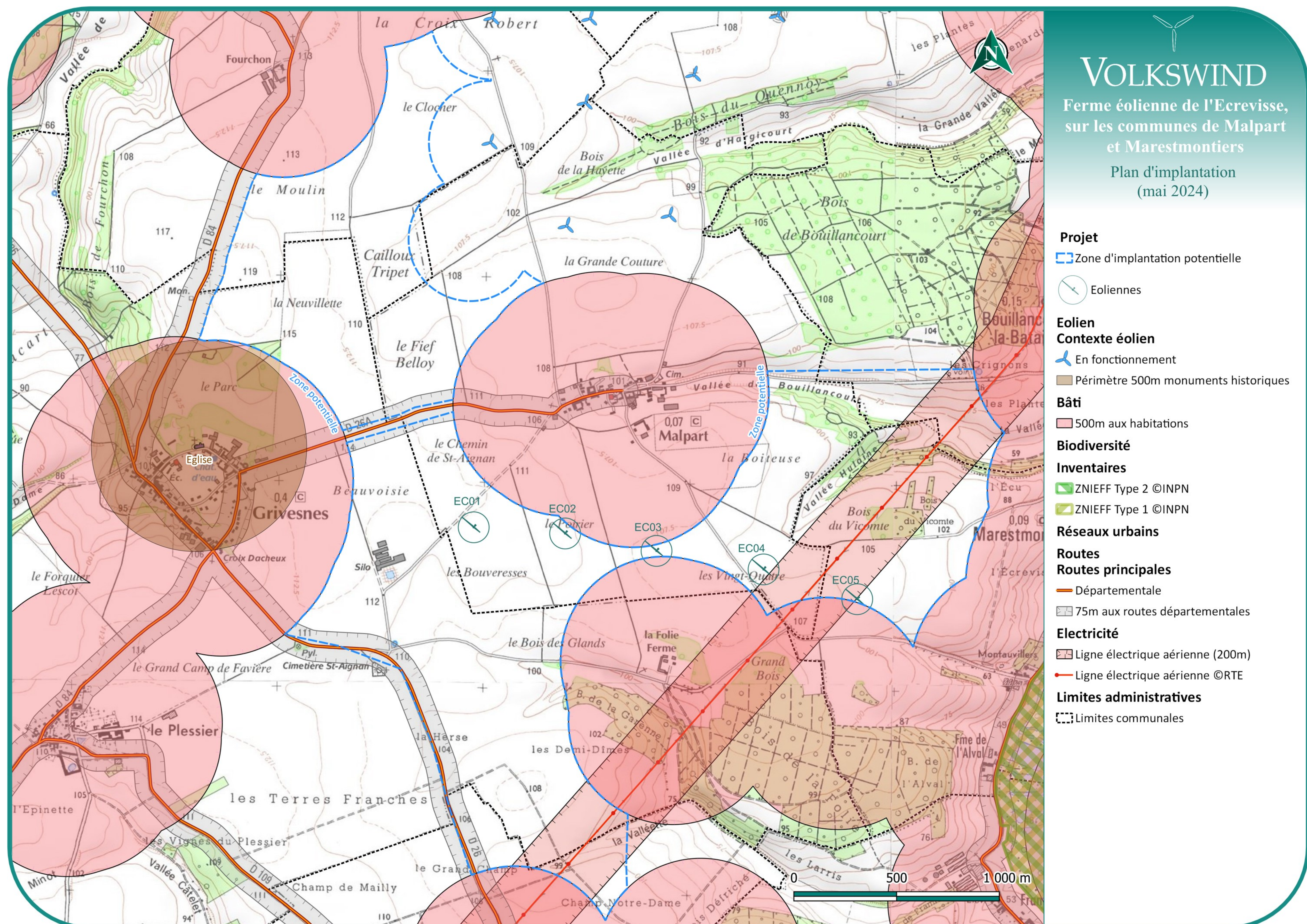




Projet éolien de l'Ecrevisse

Informations

Implantation du projet



Le projet de l'Ecrevisse est situé sur les communes de Malpart et Marestmontiers dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

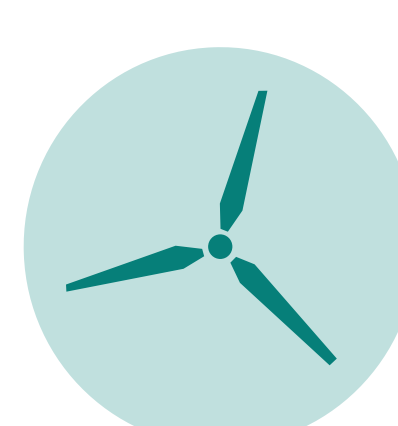
En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



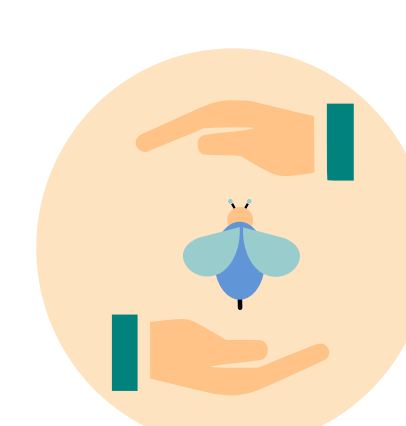
Une distance d'environ **500m minimum** aux habitations.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est de 7m/s à 100 m.

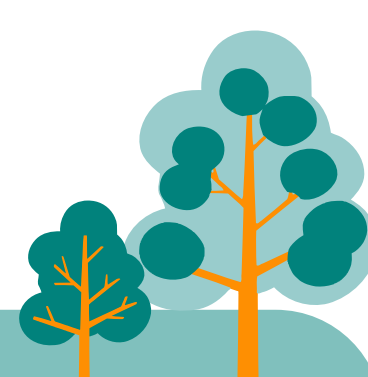


La possibilité d'implanter **5 éoliennes sur la zone (rotors de 150m, 180m bout de pale)**



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2).

Etudes paysagères



Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon de 20 km autour du projet éolien. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet. Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue. Des mesures de réduction comme la plantation de haies peuvent être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.

Etudes naturalistes



L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation. Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Histoire

- 2019 Premiers contacts avec les mairies de Malpart, Grivesnes, Marestmontiers et Aubvillers
- 2020 Délibérations favorables des mairies de Malpart et Marestmontiers au développement d'un projet éolien
- Janvier 2023 Lancement des études (écologique, paysagère et acoustique)
- Novembre 2023 Présentation des zones d'accélération et de l'entrée au capital du projet aux mairies de Malpart et Marestmontiers
- Mai 2024 Exposition publique le 22 mai 2024 en mairies de Malpart et Marestmontiers
- Fin 2024 Dépôt de la demande d'autorisation environnementale



Etudes acoustiques



Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe). Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.